ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 34034

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait que, en réponse à la question écrite n° 30620, elle reconnaît que, depuis 1985, un projet d'inventaire topographique des cantons de Vigy et de Montigny-Nord est envisagé. Elle constate à nouveau que, pour l'instant, l'administration n'a absolument rien fait pour concrétiser cet inventaire. Certes, en 1997, l'administration a proposé de faire cofinancer cet inventaire topographique par les communes. Toutefois, il s'agit d'une compétence de l'Etat et dans de nombreux autres cantons de Lorraine l'inventaire a été réalisé sans que les communes soient obligées de cofinancer. S'agissant d'une compétence stricte de l'Etat, elle souhaite donc qu'elle lui indique pour quelle raison ce secteur géographique a pour l'instant été pénalisé par rapport à d'autres.

Texte de la réponse

La demande d'inventaire topographique des cantons de Vigy et Montigny-Nord, puis de Pange, a bien été prise en compte par les services de l'Etat qui travaillent, ainsi qu'il a été répondu précédemment à l'honorable parlementaire, à la mise en place d'un plan de financement. La programmation et la conduite de l'inventaire général sont de la compétence exclusive de l'Etat. Celui-ci répond néanmoins aux demandes des collectivités qui souhaitent s'y associer. Les correspondances échangées en 1997 proposaient aux collectivités territoriales concernées une rencontre de travail pour pouvoir mettre en place une programmation de cet inventaire à partir de 2000 ou 2002. Cette réunion était d'autant plus nécessaire que les cantons du département de la Moselle bénéficient d'opérations conjointes de l'Etat et du conseil général de la Moselle. Or, à ce jour, ces propositions sont restées sans réponse. En tout état de cause, il appartient maintenant aux collectivités territoriales intéressées de prendre contact avec le département de la Moselle afin d'examiner la possibilité d'inclure leur inventaire dans la programmation en cours de négociation.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34034
Rubrique : Collectivités territoriales
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 août 1999, page 5000
Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6824
Erratum de la réponse publiée le : 27 décembre 1999, page 7465